

Collectif 3B de *La Chapelle Gonaguet* (24350)

à Monsieur le président de la Communauté d'Agglomération Périgourdine,
à Messieurs les vice-présidents

objet : ADSL, demande d'intervention politique auprès de France Télécom-Orange

Monsieur le président,
Messieurs,

1) Regard sur la situation actuelle et son histoire

Vous avez pris la compétence ADSL et établi, en 2006, un réseau ADSL sur l'ensemble du territoire de la CAP.

L'ADSL avait été installée sur notre commune par France Télécom un an auparavant, en 2005, suite à des pétitions citoyennes relayées par la municipalité d'alors.

Pour des raisons de limites budgétaires tout à fait compréhensibles, vous n'avez pu améliorer le signal ADSL sur le territoire de notre commune de *La Chapelle Gonaguet*.

En effet, le signal ADSL dessert les foyers chapelais à partir de la plaque de *Chancelade* pour un tiers des abonnés et à partir de la plaque de Lavour (*Mensignac*) pour les deux autres tiers et ce, par des liaisons filaires cuivre dont on sait que la distance contribue directement à l'affaiblissement du signal.

Cette situation, mise en place en 2005 par France Télécom, relayée par la CAP en 2006 sans gain notable, est toujours d'actualité en 2013.

Seuls, la puissance du signal au départ des plaques et quelques travaux de rénovation des circuits ont pu être à l'origine d'une amélioration sensible, mais limitée, de la situation (notamment sur la plaque de *Chancelade*), la distance plaque-abonnée ainsi que le support cuivre restant les mêmes.

Considérant les 13 communes de la CAP d'alors, nous nous trouvons dans la situation qui nous permet d'affirmer que **nous sommes les parents pauvres de l'ADSL sur ce territoire**.

Ainsi, sur notre commune, seul un petit nombre d'abonnés reçoit 1 à 2 Mb/s, quand la plupart des chapelais reçoivent moins de 1 Mb/s dont près de la moitié ne dépassant pas les 512 Kb/s (en réception réelle).

Or, selon les normes en vigueur de l'ARCEP, moins de 512 Kb/s est considéré comme zone blanche et moins de 1 Mb/s comme zone d'ombre (ou grise), la norme actuelle étant de 1 Mb/s minimum (norme vidéo).

2) les solutions proposées

La CAP propose une aide substantielle pour pallier à cette situation : l'aide à l'installation de la réception par satellite, en complément de l'aide proposée par le Conseil Général.

Ceci est tout à votre honneur mais ne représente cependant qu'une solution d'attente.

En effet, la réception par satellite est soumise à des contraintes limitant la masse de données en réception et n'inclut pas le téléphone, sauf à souscrire un abonnement au prix fort.

De plus, un abonnement satellite coûte toujours bien plus cher qu'un abonnement classique, quoiqu'on en dise.

Par la bouche de M. COLIN, directeur des relations avec les collectivités locales de la Dordogne pour France Télécom-Orange, lors de la réunion officielle qui a eu lieu à *La Chapelle Gonaguet* le 18 juin 2012, nous avons su que notre commune comptait parmi les 13 communes de la CAP dont nous parlions plus haut (ainsi que Bergerac), pour être équipée de la fibre optique qui desservirait “100% des foyers”.

Ceci, à l’évidence, est la solution que nous attendions.

En accord avec la CAP, France Télécom serait le maître d’ouvrage. L’organisation des travaux serait programmée en 2014, “*premier coup de pelle en 2015, fin des travaux, 2020*”.

2) Ce que nous sollicitons de votre part

Il ne serait que justice que les travaux débutent par les secteurs les plus défavorisés du territoire concerné.

Nous vous demandons donc d’intervenir auprès de France Télécom-Orange afin que l’organisation des travaux prévue en 2014 prenne en compte les secteurs déficients en ADSL et que les travaux de raccordement à la fibre optique puissent être réalisés en priorité sur ces secteurs-là avant de desservir les zones déjà bien desservies par l’ADSL.

Monsieur le président, Messieurs les vice-présidents, nous attendons que vous vous positionnez clairement vis à vis de l’état des lieux que nous avons développé en ce qui concerne notre commune de *La Chapelle Gonaguet*, parent pauvre de l’ADSL sur le territoire des 13 communes de la CAP concernées par le développement de la fibre optique et que vous vous positionniez également vis à vis de notre demande d’intervention politique auprès de France Télécom-Orange.

En l’attente de votre réponse,

pour le collectif 3B+

Catherine BOUFFENIE, porte-parole

Une copie, pour information, sera adressée à

- l’ARCEP, autorité de régulation des télécommunications électroniques et des postes,
- M. Bernard CAZEAU, président du Conseil Général de la Dordogne,
- M. Alain Rousset, président du Conseil régional d’Aquitaine,
- M. Pascal Deguilhem, député.